

TIZI-OUZOU

Le siège de la daïra de Boghni paralysé par les squatters

71 squatters de Boghni observent, depuis dimanche, un sit-in dans l'enceinte du siège de la daïra. Ils protestent contre les poursuites judiciaires dont ils font l'objet après leur expulsion des logements qu'ils occupent depuis les événements du Printemps noir de 2001.

Nombre de ces chefs de famille, dont les conditions sociales lamentables sont reconnues, ont été rejoints, lundi dernier, par leurs enfants n'ayant pas cours dans l'après-midi pour les soutenir. Sur place, ils ont tenu à exprimer leur mécontentement à l'égard des responsables locaux qui les auraient leurré avec leurs promesses.

"Nous nous sommes réunis avec le chef de daïra pendant plus de trois heures. Nous avons accepté toutes les conditions pour la vérification de l'enquête administrative en cours au niveau de la CNL et de la direction du foncier régional. Le chef de daïra alors exigé que nous quittons nos logements pour 15 jours, le temps de l'en-



quête. Nous avons accepté à condition d'avoir une garantie écrite pour réoccuper nos logements."

Ne pouvant accorder une telle garantie, le chef de daïra quitte la salle de délibération. Les contestataires, qui précisent que leur mouvement est pacifique, promettent de renouveler quotidiennement le sit-in jusqu'au 22 avril, date

de comparution d'une première tranche de 40 squatters devant le tribunal de Draâ-El-Mizan.

"Nous avons déjà été poursuivis par l'APC de Boghni et condamnés à 5 000 DA d'amende chacun et 6 mois de prison avec sursis pour ceux qui ne s'étaient pas représentés. Aujourd'hui c'est l'OPGI qui nous poursuit en

justice. Pourtant, ces logements sociaux, réceptionnés depuis plus de quinze ans, ne peuvent pas appartenir aux deux institutions", révelent les squatters.

Ces derniers comptent élargir les sit-in à tous les membres de leurs familles si un compromis, leur permettant d'avoir un toit, n'est pas trouvé.

A. M.

BEJAIA/APRES UNE CONDAMNATION A 6 MOIS DE PRISON

FERME L'OPPOSANT A UN JOURNALISTE

Le maire de Tichy suspendu par le wali

M. Rachid Fatmi, wali de Béjaïa, vient de suspendre le maire de la commune côtière de Tichy, a-t-on appris, suite à une condamnation à six mois de prison ferme dans une affaire l'opposant à un journaliste.

La décision de la première autorité de la wilaya intervient conformément au code communal dans son article 52 stipulant clairement la suspension de

tout élu condamné par la justice à une peine d'emprisonnement ferme comme ce serait le cas du président de l'assemblée populaire de Tichy.

Pour rappel, le maire de Tichy avait introduit une plainte en justice contre un correspondant du quotidien *La Dépêche de Kabylie* pour un article jugé "diffamatoire" durant l'année 2004. Après un premier jugement

rendu en faveur de l'élu de Tichy, la cour de Béjaïa qui a réexaminé l'affaire après le pouvoir en cassation introduit par l'accusé s'est, une deuxième fois, prononcée en faveur du collaborateur de *La Dépêche de Kabylie* en condamnant le maire à six mois de prison ferme assortis d'une amende de 50 000 DA.

A. K.

LEGISLATIVES A BOUIRA

Les indépendants s'insurgent

Après avoir passé l'écueil de la justice, les quatre listes indépendantes, au niveau de la wilaya de Bouira, viennent d'être disqualifiées par l'administration, apprend-on ce lundi.

D'ailleurs, parmi ces listes, dont les concernés ont tous fait recours auprès de la justice, l'un d'eux, Arezki Mohamed, a organisé un point de presse dans lequel il revient sur les motifs évoqués par l'administration pour disqualifier sa liste.

Ainsi, parmi ces raisons,

l'administration a évoqué les signatures qui sont retrouvées au niveau de sa liste ainsi que chez les autres fonctionnaires, autres que le P/APC, et, enfin, le remaniement de la liste change entre la liste initialement présentée le jour du retrait des formulaires et celui du dépôt du dossier, à 80%, soit 9 noms changés sur les 11.

Ce dernier réfute ces arguments et pense que le rejet est d'ordre politique puisque l'administration n'a pas à évoquer des motifs que la justice a avalisés.

Pour lui, le fait est que le pouvoir veut donner une chance aux partis inexistantes au détriment des indépendants alors qu'il aurait pu laisser les urnes décider.

Par ailleurs, concernant les partis politiques, l'on a également appris que parmi les 22, qui avaient déposé des dossiers au sein de l'administration, 6 auraient reçu des réserves.

D'après des informations en notre possession, et en l'absence de la DRAG qui préfère se prononcer uniquement après l'expiration des délais impartis pour les

recours, les réserves tournaient autour de candidats portés sur des listes et qui auraient soit des antécédents judiciaires, soit ayant appartenu un jour à l'EX-FIS, ou des accointances avec les intégristes et les terroristes. Des noms dont l'administration a, grâce à sa vigilance, pu identifier et éliminer des listes.

Aussi, après l'élimination de ces candidats, les partis disposent de quelques jours pour les remplacer sous peine de se voir éliminés de la course aux législatives.

Y. Y.

MEDEA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE La gendarmerie mène une opération de grande envergure

Une opération de grande envergure entrant dans le cadre de la lutte contre la criminalité, initiée par le commandement régional de la Gendarmerie nationale et menée par le commandement de la wilaya de Médéa mercredi et jeudi derniers à travers les grandes agglomérations des communes de la wilaya, a mobilisé 800 gendarmes, 200 véhicules et 80 motociclettes et a duré près de 48 heures.

Elle s'est soldée par l'interpellation de 4 040 personnes, 1 480 véhicules identifiés, l'arrestation de 13 personnes (2 insumis du service national, 2 recherchées et 1 étranger pour immigration clandestine).

Ces personnes arrêtées ont été présentées devant les différents tribunaux, 447 contraventions (pour défaut allant du contrôle technique jusqu'à la non-distribution de tickets à bord des véhicules de transport), 736 procès-verbaux, 126 retraits de permis de conduire. Les saisies effectuées comprennent 289 g de kif traité, 2 véhicules volés (Golf et Fiat), 11,27 quintaux de tabac à chiquer, 2,5 m³ de sable et divers armes blanches (cou-teaux, gourdins, haches).

Hamid Sahnoun

17 milliards de centimes pour l'achat de bus scolaires

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a accordé une subvention de 17 milliards de centimes destinée à l'achat de plus d'une cinquantaine de bus de ramassage scolaire au profit des régions enclavées de la wilaya de Médéa.

Pour sa part, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale a dégagé une enveloppe de 100 millions de dinars au profit de 10 communes démunies de moyens de transport scolaire.

A signaler, également, qu'une quarantaine de bus de ramassage scolaire ont été affectés à des communes déshéritées de la wilaya dont 20 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale.

H. S.